

CONDITIONS GENERALES

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les stages proposés sont ouverts à tous, adultes et mineurs (autorisation parentale obligatoire). Les conditions de participation sont :

- Savoir nager, ou, dans le cas contraire, accepter le port permanent de la brassière.
- Accepter les règles de sécurité et de vie en collectivité instaurées par le moniteur.
- Être adhérent de l'association et avoir acquitté sa cotisation annuelle.
- Pour les personnes handicapées : nous signaler toutes les informations utiles au bon déroulement du stage (degré d'autonomie, traitements et contre-indications médicales...)

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous avez la possibilité de réserver soit sur place, soit par téléphone. Vous recevrez un devis de stage à nous retourner accompagné d'un acompte de 30% afin de confirmer votre réservation.

Le règlement des frais de participation doit être effectué au moins trente jours avant le début du stage. Les sommes versées resteront acquises par l'association sauf raisons exceptionnelles dûment justifiées.

Les programmes de stage sont élaborés par le moniteur en fonction des attentes et du niveau des stagiaires et suivant les conditions météorologiques rencontrées. L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable des intempéries.

En cas d'annulation de notre part pour toute autre raison, une solution de remplacement vous sera proposée. Si cette solution ne vous convient pas, les sommes versées vous seront intégralement remboursées sans ouvrir droit à une indemnité.

CAUTION

Pour les stages embarqués, une caution de 350.00 € par bateau (non encaissée) est demandée au titre du matériel confié. Cette caution sera retenue en cas de détérioration ou de perte de matériel consécutive à une négligence à l'égard de celui-ci.

CAISSE DE BORD

Les frais de participation ne comprennent pas la nourriture, celle du moniteur, les frais de port ainsi que les combustibles (gaz, gasoil). Une caisse de bord est constituée au départ entre tous les membres de l'équipage. Prévoir environ 10 à 15 euros par jour et par personne.

ASSURANCE

Notre contrat d'assurance « collectivité » couvre la responsabilité civile ainsi que les dommages corporels, les frais de recherche et de sauvetage, les biens des participants à concurrence de 548.82 € par personne.

VIE A BORD

La participation à nos stages implique une participation aux manœuvres et aux différentes tâches du bord, ainsi que le respect du règlement intérieur de l'association.